

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 167/01

ÉFAI – 010433 – ASA 21/027/01

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## « DISPARITION » PRÉSUMÉE / CRAINTES DE TORTURE

INDONÉSIE      Syamsuddin, 42 ans, maçon

Londres, le 5 juillet 2001

Dans la soirée du 4 juillet 2001, à Krueng Anoe, un village du district spécial de l'Aceh, des témoins ont vu des membres de la *Brigade Mobil (Brimob, brigade de police mobile)* contraindre un maçon à les suivre. Sa famille ne dispose d'aucune information sur le lieu où ils l'ont conduit, ni sur les raisons pour lesquelles ils l'ont emmené. Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de cet homme.

Selon une source locale, Syamsuddin travaillait sur une maison du village de Dureng Anoe, dans le sous-district de Kuta Baro (district d'Aceh Besar), lorsque trois véhicules transportant une vingtaine de membres de la *Brimob* sont arrivés. Selon des témoins directs, Syamsuddin a été frappé, notamment à coups de pied, avant d'être emmené à bord d'un des véhicules. On ignore tout de son sort ; toutefois, les membres de la *Brimob* impliqués dans l'affaire seraient affectés au siège de la police du sous-district de Kuta Baro.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Aceh demeure le théâtre de graves violations des droits humains, perpétrées dans le cadre des opérations menées par les forces de sécurité contre le groupe armé séparatiste *Gerakan Aceh Merdeka (GAM, Mouvement pour l'Aceh libre)*. Cela fait des mois que la situation des droits humains se détériore dans ce district spécial, mais depuis que de nouvelles opérations militaires ont débuté, en mai 2001, le conflit s'est encore envenimé et de nouvelles atteintes aux droits fondamentaux ont été commises par les deux parties.

Les individus interpellés par l'armée ou par la police en Aceh risquent fort d'être victimes d'actes de torture, de « disparitions » ou d'exécutions extrajudiciaires. Le 18 juin 2001, trois élèves de l'enseignement secondaire ont été exécutés de façon extrajudiciaire après avoir été appréhendés en compagnie de treize camarades de classe et de deux enseignants. Ils ont été brutalisés au cours de leur détention par des membres de la *Brimob*, puis abattus.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en bahasa indonesia, en anglais ou dans votre propre langue) :**

– exhortez les autorités à apporter des éclaircissements sur l'endroit où se trouve Syamsuddin, et cherchez à obtenir l'assurance qu'il ne sera pas soumis à des actes de torture ni à d'autres violations des droits humains ;

– demandez instamment que cet homme soit relâché immédiatement et sans condition, ou inculpé d'une infraction prévue par la loi ;

– engagez les autorités à ouvrir immédiatement une enquête indépendante et impartiale sur les raisons pour lesquelles la procédure légale en matière d'arrestation n'a pas été suivie dans le cas de Syamsuddin, ainsi que sur les informations selon lesquelles cet homme a été frappé, notamment à coups de pied, lors de son interpellation.

**APPELS À :**

**Chef de la police de l'Aceh :**

Commissioner General Ramli Darwis  
Kapolda Aceh  
Jl Cut Meutia N° 3  
Banda Aceh  
Indonésie

**Fax :** + 62 651 26689

**Télégrammes :** Chief of police, Bandah Aceh, Aceh, Indonésie

**Formule d'appel :** *Dear Commissioner General, / Monsieur,*

**Chef de la police nationale :**

Kalpori, Markas Besar Kepolisian RI  
Jl. Trunojoyo 3, Kebayoran Baru  
Jakarta Selatan  
Indonésie

**Fax :** + 62 21 720 1402

**Formule d'appel :** *Dear Sir, / Monsieur,*

**COPIES À :**

**Ministre chargé de la coordination des Affaires politiques et des questions relatives à la sécurité :**

Lt. Gen. Agum Gumelar  
Jl. Medan Merdeka Barat N° 15  
Jakarta Pusat 10110  
Indonésie

**Formule d'appel :** *Dear Lt. General, / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Indonésie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 16 AOÛT 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*